

Procès-Verbal du Conseil Municipal du vendredi 24 juillet 2026 à 20h00

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chirassimont, légalement convoqué le seize juillet deux mil vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil de la mairie de Chirassimont, sous la présidence de Madame Florence Laboutière, Maire.

Étaient présents : Florence LABOUTIÈRE, Nicolas FRAISSE, Marie-Servane BILLAY, Térésa XAVIER MARTINS, Christian BERGEON, Marie-Claude GUILLARD, Joseph PLAISANCE, Adrien GIRAUD, Pascal CRIONAY

Absente excusée : Sandrine MERLE

Pouvoir déposé : Ø

Secrétaire élu pour la séance : Pascal CRIONAY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 juin 2026

- **Délibérations concernant** :
 - Choix du candidat pour la reprise du commerce multiservices
 - Définition du nombre d'adjoints et de leur rang suite à la démission de la première adjointe
 - Election d'un adjoint suite à la démission de la 1^{ère} adjointe
 - Modification du tableau des commissions communales
 - Avenant à la convention du groupement d'achat d'énergies avec SIEL-TE
 - Participation financière à l'organisation du Tour du Pays Roannais (annule et remplace la délibération n°13052026-004)
- **Discussions et informations** :
 - Nomination de 2 référents pour la lutte contre l'ambrosie
 - Démission d'une conseillère municipale
- **Questions diverses**

Approbation du procès-verbal

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 22 juin 2026

Délibérations

➤ Délibération n° 24072026-001 :

Choix du candidat pour la reprise du commerce multiservices

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que dans l'attente du versement des subventions Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que, suite à la cessation d'activité du commerce situé « 81 place de l'église », un appel à candidatures a été lancé afin de sélectionner un repreneur.

A la clôture de la procédure, trois dossiers de candidature complets ont été reçus :

- Candidature n° 1 : Nathalie Tartrin
- Candidature n°2 : Franck Cuda
- Candidature n°3 : Myriam Sevilla

Monsieur Franck Cuda a décliné sa candidature le vendredi 24 juillet après midi.

Mesdames Nathalie Tartrin et Myriam Sevilla ont présentés leur projet devant les membres du conseil municipal. Chaque candidature a fait l'objet d'une présentation détaillée portant notamment sur :

- Le projet d'exploitation ;
- L'expérience professionnelle de chacune des candidates
- Les garanties financières
- Les perspectives de développement du commerce
- Les engagements proposés

Madame le Maire propose de procéder au choix du candidat par vote à bulletin secret.

Madame Myriam Sevilla obtient la majorité des suffrages exprimés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées :

- **DÉCIDE** de retenir Madame Myriam Sevilla pour la reprise et l'exploitation du commerce multiservices ;
- **AUTORISE** Madame le maire à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document, convention, bail commercial nécessaire à la concrétisation de cette reprise.

➤ Délibération n° 24072026-002 :

Définition du nombre d'adjoints et de leur rang suite à la démission de la première adjointe

Madame le Maire informe aux membres du conseil municipal, la démission de la première adjointe, Madame Marie-Servane Billay, acceptée le 09 juillet dernier par M. Gerin, sous-préfet de Roanne.

Elle indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. Elle rappelle que depuis les élections du 20 mars 2026, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints.

Elle propose de définir le rang des 3 adjoints, en décalant la place des adjoints en exercice, ainsi le nouvel adjoint prendra la place de 3^{ème} adjoint au maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** de fixer à trois le nombre des adjoints au maire de la commune ;
- ✓ **DÉCIDE** de décaler la place des adjoints en exercice pour donner la place de 3^{ème} adjoint au maire pour le nouvel élu. A savoir : le 2^{ème} adjoint en exercice, Nicolas Fraisse deviendra le 1^{er} adjoint au maire, la 3^{ème} adjointe en exercice, Teresa Xavier Martins deviendra la 2^{ème} adjointe au maire.

➤ **Délibération n° 24072026-003 :**
Election du troisième adjoint

Considérant la délibération ci-avant visée, Madame le Maire propose de nommer Madame Marie-Claude Guillard et Monsieur Christian Bergeon, assesseurs pour ce scrutin à bulletin secret uninominal et à la majorité absolue, pour l'élection du 3^{ème} adjoint.

Elle rappelle que le respect de la parité n'est pas exigé dans le cas d'un remplacement d'un adjoint.

Après un appel à candidature par Madame le Maire, un candidat se présente au poste de 3^{ème} adjoint, Adrien Giraud.

Il est procédé à l'élection par bulletin secret et uninominal.

Après ouverture de l'urne, le résultat au premier tour de scrutin est le suivant :

- Nombre de conseillers présents à l'appel ayant pris part au vote : 9
- Nombre de votants : 9
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 8
- Nombre de suffrages obtenus par Adrien Giraud : 8

Au vu des résultats, a été proclamé et immédiatement installé Monsieur Adrien Giraud en tant que 3^{ème} adjoint.

Désormais, la liste des adjoints à l'issue de ce vote est donc :

1^{er} adjoint : Nicolas FRAISSE
2^{ème} adjointe : Teresa XAVIER MARTINS
3^{ème} adjoint : Adrien GIRAUD

➤ **Délibération n° 24072026-004 :**
Modification du tableau des commissions communales

Madame le Maire informe que suite à la démission de Marie-Servane Billay au poste de 1^{ère} adjointe au maire et d'une conseillère municipale, il est nécessaire de modifier le tableau des commissions communales.

Après en échanges, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de modifier le tableau des commissions communales comme suit :

Commissions communales	Représentant	Membres		
Bâtiments	GIRAUD Adrien	XAVIER MARTINS Térésa	BERGEON Christian	FRAISSE Nicolas
Affaires scolaires / enfance / jeunesse	FRAISSE Nicolas	GUILLARD Marie-Claude		
Voirie / sécurité routière	FRAISSE Nicolas	PLAISANCE Joseph	GIRAUD Adrien	BERGEON Christian
Finances / RH	XAVIER MARTINS Térésa	CRIONAY Pascal	FRAISSE Nicolas	GUILLARD Marie-Claude
Urbanisme Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat	BERGEON Christian	CRIONAY Pascal	FRAISSE Nicolas	
Terroirs et vie paysanne	FRAISSE Nicolas	GIRAUD Adrien	GUILLARD Marie-Claude	XAVIER MARTINS Térésa
Conseil municipal des enfants (CME) et des jeunes (CMJ)	BILLAY Marie-Servane	FRAISSE Nicolas		
Action sociale et intergénérationnelle	FRAISSE Nicolas et BILLAY Marie-Servane	BERGEON Christian	GUILLARD Marie-Claude	
Assainissement : suivi du réseau et STEP	XAVIER MARTINS Térésa	PLAISANCE Joseph	FRAISSE Nicolas	
Communication : Navette et site web	FRAISSE Nicolas	GIRAUD Adrien	XAVIER MARTINS Térésa	
Embellissement Propreté Environnement	GIRAUD Adrien	GUILLARD Marie-Claude	FRAISSE Nicolas	XAVIER MARTINS Térésa
Vie associative	GIRAUD Adrien	FRAISSE Nicolas	GUILLARD Marie-Claude	
Commission de contrôle de la liste électorale	CRIONAY Pascal	Représentant TGI	Représentant Sous-Prefecture	

➤ **Délibération n° 24072026-005 :**
Avenant à la convention du groupement d'achat d'énergies avec SIEL-TE

Madame le Maire expose la convention du groupement d'achat d'énergies avec SIEL-TE en cours jusqu'en 2028, ainsi que la proposition de l'avenant n°1.

Certaines modalités de l'avenant apportent des interrogations. Une rencontre avec notre référent du SIEL-TE est nécessaire pour apporter toutes les précisions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

✓ **N'ACCEPTE PAS** l'avenant, dans le cadre du groupement d'achat d'énergies et d'effacement électrique du SIEL selon les modalités proposées ;

✓ **AUTORISE** Madame le Maire à rencontrer le référent du SIEL-TE pour étudier la convention et l'avenant et apporter plus de précisions.

➤ **Délibération n° 24072026-006 :**

Soutien financier à l'organisation du Tour du Pays Roannais (annule et remplace la délibération n° 13052026-004)

Madame le Maire rappelle que le CR4C a sollicité le soutien de la CoPLER pour la dernière étape du TPR le 5 juillet 2026. Il précise que l'étape du 4 juillet se passe également sur le territoire de la CoPLER et que c'est la commune de St Symphorien de Lay qui en assure le financement en tant que commune de départ et d'arrivée.

Le 5 juillet, les coureurs prendront le départ fictif depuis la base nautique de Cordelle, avant de rejoindre le site emblématique du Château de la Roche, point de départ officiel de la course en direction de Régny. Un parcours qui promet de superbes images et une belle vitrine pour le territoire.

Au total sur ces 2 jours, 14 communes de la CoPLER seront traversées, seules Neaux et Lay ne le seront pas.

Afin de faciliter le suivi financier de ce dossier, il a été proposé que la CoPLER centralise la participation qui sera versée au CR4C pour la journée du 5, à savoir 10 000 €.

La commune d'arrivée, Régny, lui reversera 1 000€ ;

Les autres communes traversées, en dehors de Régny et de St Symphorien de Lay, soit 12 communes lui reverseront la somme globale de 3 000 € soit 250 € par commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

✓ **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros au CR4C pour le financement de l'étape du 05 juillet par les 14 communes concernées ;

✓ **APPROUVE** le reversement à la CoPLER de la participation de 250 € par la commune de Chirassimont ;

✓ **DIT QUE** les mouvements financiers nécessaires sont inscrits au BP 2026 ;

✓ **AUTORISE** Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de cette décision.

<i>Discussions et informations</i>

➤ ***Nomination de 2 référents pour la lutte contre l'ambroisie***

Madame le Maire informe que dans le cadre de la lutte contre l'ambroisie et pour limiter le fléau sanitaire et l'impact sur les rendements agricoles de cette plante invasive, les communes ont l'obligation de nommer au moins 2 référents « Ambroisie ».

Après échanges de vues, Nicolas Fraisse et l'agent technique Noé Bissuel sont nommés comme référents « Ambroisie ». Ils devront s'inscrire sur la plateforme « Signalement ambroisie » pour leur permettre de gérer les signalements réalisés sur la commune.

➤ *Démission d'une conseillère municipale*

Madame le Maire informe de la démission de Madame Stéphanie Cartier au poste de conseillère municipale. Cette dernière commence une formation à l'école d'aide-soignante et souhaite consacrer plus de temps à cette reconversion professionnelle.

Questions diverses

➤ Madame Marie-Servane Billay souhaite s'exprimer sur ce choix de démission au poste de 1^{ère} adjointe au maire. Elle ne trouve pas ses repères à ce poste. Certaines méconnaissances de la commune, territoire et habitants, sont compliqués à gérer en tant qu'adjointe. L'accroissement des réglementations et procédures lui sont difficilement acceptables moralement et physiquement. Monsieur Gerin, sous-préfet de Roanne a accepté sa démission et son souhait de rester conseillère municipale.

➤ Christian Bergeon souhaiterait que chaque décision prise par le maire et ses adjoints sont communiqués à l'ensemble de l'équipe municipale. En réponse, Madame le maire rappelle que le maximum d'informations est transmis mais que la vie d'une commune est tellement diverse et variée que certaines décisions peuvent échapper à la communication.

➤ Marie-Claude Guillard demande s'il est possible d'ôter le dernier poteau en haut du chemin du cimetière en face de l'entrée de l'entreprise Mat'Métal, il gêne les véhicules de livraison. La demande sera étudiée avec l'adjoint voirie et l'agent technique. Elle souhaite également savoir s'il sera mis à disposition de la vaisselle à la salle des associations. Le sujet est en cours de réflexion.

➤ Madame le Maire informe sur plusieurs sujets :

- ✓ La procédure d'expulsion de la locataire du logement situé au-dessus de l'école est toujours en cours. La gendarmerie doit venir constater à plusieurs reprises que Madame Basson ne réside plus dans ce logement. Sa nouvelle adresse a été communiqué au commissaire de justice.
- ✓ Une rencontre a lieu avec Armande Jammes, du « Pôle aménagement » de la CoPLER pour un aménagement paysager de la source du Gadry.
- ✓ La CoPLER organise une journée CTG le samedi 03 octobre prochain pour étudier les projets pour les 6 prochaines années d'élus intercommunales.

➤ Les dates des prochaines réunions de conseil municipal sont fixées comme suit :

- Vendredi 04 septembre
- Vendredi 23 octobre
- Vendredi 18 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Signatures

Le secrétaire de séance
Pascal CRIONAY

Le Maire
Florence LABOUTIÈRE